





Crédits : ©CEA NeuroSpin IRM 3T

Référence: 93B

Durée : 7 heures (1j) **Lieu :** INSTN de Saclay

Méthodes et outils pédagogiques :







Évaluation et prévention des risques des travailleurs en imagerie par résonance magnétique (IRM)

EN BREF

Formation d'une journée destinée aux personnels concernés par l'application du décret n°2016-1074 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés aux champs électromagnétiques (CEM), notamment en IRM.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION?

Tout personnel des laboratoires de recherche, des hôpitaux, des cliniques privées et des centres d'imagerie médicale devant travailler à proximité d'un dispositif d'imagerie IRM et donc de fait concernés par le décret

COMPÉTENCES VISÉES

- Se familiariser avec les concepts et les grandeurs physiques mis en jeu lors de l'utilisation des champs électromagnétiques (CEM) et plus particulièrement en IRM
- Identifier les risques pour le travailleur en IRM
- Comprendre et interpréter la réglementation suite à la publication du décret n°2016-1074
- Décrire et caractériser les effets des CEM sur la santé et la sécurité des travailleurs
- Établir et mettre en pratique des mesures de prévention individuelles et collectives (« bonnes pratiques ») pour limiter les risques chez le travailleur
- Apprécier la mise en œuvre de ces « bonnes pratiques » en visitant les installations de NeuroSpin (IRM 3 T et show-room du projet Iseult IRM 11,7 T)

PRÉREQUIS

Il est recommandé de posséder quelques notions élémentaires en physique pour profiter pleinement de cette journée de formation.

LES PLUS

- Visite des installations de NeuroSpin, centre de recherche du CEA, expert dans le domaine de l'IRM haut champ
- Savoir-faire reconnu de l'INSTN en matière de formations réglementaires
- Mise en situation et présentation de « bonnes pratiques » sur des cas concrets

CONTENU

- Rappels de physique et généralités sur les CEM en IRM et les risques associés
- Présentation du décret n° 2016-1074 (limites d'exposition, travailleurs à risque particulier, dérogation IRM)
- Effets directs, sensoriels ou indirects, transitoires et à long terme sur la santé
- Bibliographie et retour d'expérience
- Mise en place du décret (information des salariés, bonnes pratiques, signalisation et suivi d'exposition)

Edition: 07/06/2024